

Toulouse, le 26 septembre 2012

## LETTRE AUX ADHÉRENTS ET AUX MEMBRES DU RÉSEAU

Chers Collègues,

Je me réjouis de partager avec vous les dernières nouvelles concernant l'avenir du financement de nos dispositifs PAEJ.

Même si cela ne règle pas tout, loin s'en faut, cela nous place dans des perspectives qui, selon la situation de chacun, permettent d'envisager :

- Le **maintien à moyens constants** de l'enveloppe 2012 pour l'année 2013 (soit 5 millions d'euros au plan national);
- Une **meilleure lisibilité des PAEJ** par le **passage du BOP 177** (ligne exclusion gérée par le Ministère du Logement) au **BOP 106** : Protection/Jeunesse/Famille gérée par le Ministère de la Cohésion et de la Famille.
- Et pour mettre en œuvre ces dispositions, très probablement une **instruction aux Préfets** (octobre-novembre) pour réactualiser les diagnostics et les comités de pilotage prévus par les textes afin de relancer les **dynamiques régionales**.

Ces nouvelles sont encourageantes, elles ne permettent pas pour autant à chacun de faire l'économie de **relancer les démarches auprès de nos interlocuteurs locaux** en commençant par les Directions Départementales et Régionales de la Cohésion Sociale, mais aussi les collectivités territoriales Conseils Généraux, Conseils Régionaux et particulièrement les Communes et les intercommunalités qui sont en proximité des besoins et qui ont des possibilités de financement.

Mais également, l'ARS qui se préoccupe de la santé des jeunes et qui a le plus souvent repéré que les **PAEJ sont des dispositifs généralistes de proximité** qui peuvent être très utiles et efficaces pour la mise en œuvre des Schémas Régionaux à l'échelle des bassins de santé. L'ARS est aussi concernée par l'articulation des PAEJ et des MdA.

Sans oublier les différentes politiques de l'État : Ville – CUCS – MIDLT – FIPD etc. ainsi que la branche Famille au travers des CAF.

Ayant conscience que vos questions sont aussi diverses et particulières que les PAEJ, n'hésitez pas à nous solliciter. Le **mail de l'association est réactif** (trois consultations hebdomadaires à cette adresse : [anpaej-association@orange.fr](mailto:anpaej-association@orange.fr)) dans la mesure du possible nous nous efforcerons de vous aider dans vos démarches.

Par ailleurs le **nouveau site ANPAEJ** est en ligne, il est encore en chantier, mais il est conçu également avec beaucoup d'interactivité afin de **vous apporter les informations** dont nous disposons au plan national, et **pour faciliter les échanges** au sein de notre réseau. **Consultez-le**, vous participerez ainsi à l'amélioration de son positionnement sur les moteurs de recherche ; n'hésitez pas à nous communiquer vos remarques et les informations que vous souhaitez faire figurer.

Bien solidairement,  
Pour le Conseil d'Administration  
Marc LERAY, Président.